



Luc BELOT

Député de  
Maine-et-Loire



# REFONDONS L'ÉCOLE

## LES NOUVEAUTÉS DE LA RENTRÉE 2013

Donner à chacun  
les moyens de mieux apprendre :

### La priorité à l'école primaire

**Le parcours scolaire d'un enfant se joue pour beaucoup dans les premières années.** L'école primaire est en effet le lieu des apprentissages fondamentaux et donc aussi celui où les premiers retards apparaissent.

L'effort en faveur du premier degré s'intensifie donc avec **3 350 postes** d'enseignants supplémentaires (public et privé sous contrat). **Ces nouveaux moyens permettront non seulement d'accompagner l'évolution démographique (près de 1 000 postes), mais aussi et surtout de commencer à mettre en oeuvre, dans nos écoles, les réformes préparées depuis un an et portées dans le cadre de la loi pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013.**

### Des avancées historiques pour les élèves en situation de handicap

**L'école refondée est une école inclusive. Grâce à la loi du 8 juillet 2013, figure désormais, dès le premier article du code de l'éducation (L. 111-1), le principe de l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction.**

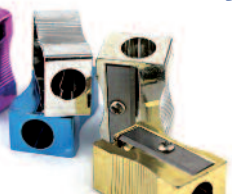
L'école de la République remplit aussi ses missions grâce au concours des personnels non enseignants recrutés par contrat, qui accomplissent des tâches importantes pour

la vie des établissements, notamment par l'accompagnement des élèves en situation de handicap : renouvellement, pour un an, de 12000 contrats qui arrivaient à échéances en juin 2013, privilégiant la reconduction des personnes actuellement en fonction, depuis septembre 2012.

### De nouveaux rythmes scolaires

La mise en oeuvre de la semaine de 4 jours et demi, soit 9 demi-journées d'enseignement permettra de mieux répartir les heures de classe sur la semaine, d'alléger la journée de classe de 45 minutes en moyenne et de programmer les enseignements fondamentaux aux heures où les élèves sont les plus concentrés. Grâce à cette réforme, le nombre de jours d'école passera de 144 à 180 jours par an, ce qui rapprochera la France de ses voisins européens. Les activités périscolaires pourront être organisées dans le cadre d'un Projet Éducatif Territorial (PEDT) associant à la commune, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation (administrations de l'État concernées, associations, institutions culturelles et sportives, etc.) pour proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Les Français sont à la fois attachés à leur école et conscients des difficultés qu'elle rencontre depuis de nombreuses années, c'est pourquoi l'un des engagements du Président de la République et du Gouvernement est de donner la priorité à la jeunesse et à l'éducation



## Des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation pour mieux former les élèves

La Formation des enseignants est un facteur déterminant de la réussite éducative et scolaire. Toutes les études montrent en effet que **les progrès d'un élève dépendent de manière significative de la qualité de la formation reçue par le professeur** auquel il est confié. C'est pourquoi **les futurs enseignants, ainsi que les futurs conseillers principaux d'éducation ont été accueillis, dès la rentrée, au sein des nouvelles Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE)**. L'objectif est de faire naître et vivre une culture partagée, essentielle pour favoriser ensuite, sur le terrain, la cohésion des équipes pédagogiques.

## Le numérique au service des écoles

Notre monde connaît aujourd'hui avec le numérique une rupture technologique aussi importante que celle de l'invention de l'imprimerie au XV<sup>e</sup> siècle. La transformation des modes de production et de diffusion de l'information et des connaissances engendre de nouvelles façons de vivre, de raisonner, de communiquer, de travailler, et, pour l'École de la République, de nouveaux défis.

En effet, face à des enfants qui évoluent depuis leur naissance dans une société irriguée par le numérique, notre manière d'apprendre et d'enseigner, et le contenu des enseignements doivent être profondément repensés.

## Un effort sans précédent en faveur du remplacement

La situation du remplacement est depuis longtemps dégradée et les moyens qui y sont consacrés ont été gravement amputés ces dernières années par les réductions de postes massives.

Pour la rentrée 2013, c'est un effort sans précédent qui est prévu en faveur du remplacement : 1 000 nouveaux postes y seront consacrés, dont 720 dans le premier degré et 280 dans le second degré.

## La rénovation de l'éducation prioritaire

La refondation de l'École de la République vise à améliorer la réussite éducative de tous les élèves et par conséquent à réduire les écarts de réussite scolaire, notamment entre les territoires. La politique d'éducation prioritaire porte cette ambition depuis plus de trente ans et concerne aujourd'hui 18 % des écoliers, 20 % des collégiens et 2 % des lycéens.

Les créations de postes et les nouvelles mesures mises en oeuvre à la rentrée, telles que le développement de la scolarisation des enfants de moins de trois ans ou le dispositif « plus de maîtres que de classes », bénéficient en priorité aux écoles et établissements scolaires qui accueillent les populations les plus fragiles.

# Remettre les valeurs au cœur

## Une école qui porte haut les valeurs de la République

La rentrée 2013 marque la première étape d'une rénovation des modalités de transmission des valeurs qui sont le fondement de la citoyenneté républicaine et que l'École a pour mission de faire partager à tous les élèves. Chaque école et chaque établissement secondaire devra apposer la devise de la République ainsi que les drapeaux français et européen sur sa façade.

> La charte de la laïcité à l'École sera affichée de façon visible dans leur enceinte, de même que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.



## Une école qui promeut l'égalité entre les filles et les garçons

L'année 2013-2014 est une année de mobilisation pour l'égalité à l'école. Cette initiative est la traduction concrète de la volonté du Gouvernement de s'attaquer aux inégalités dès le plus jeune âge, et notamment aux inégalités entre les filles et les garçons. Parmi les engagements pour faire progresser l'égalité filles-garçons, une expérimentation est prévue à la rentrée dans 275 écoles primaires et près de 700 classes de dix académies : l'ABCD de l'égalité. Cet ABCD, élaboré en partenariat avec le ministère des droits des Femmes, est un projet destiné à être développé.





# rs de la République de l'école

## Des actions pour prévenir les violences et améliorer le climat scolaire

L'éducation nationale a le devoir de protéger les élèves et les personnels contre tous les types de violence, y compris les micro-violences telles que les incivilités, les insultes ou le harcèlement, qui bien que moins visibles, sont aussi causes de souffrances et souvent à la source d'événements plus tragiques. La lutte contre la violence à l'École n'est pas seulement un impératif d'ordre public, elle est la condition nécessaire à l'accomplissement des missions de l'éducation nationale.

La mise en place d'outils concrets : l'ouverture d'un site internet collaboratif dédié au climat scolaire proposant des ressources pédagogiques, la diffusion de guides pratiques et d'instruments d'autodiagnostic, ou encore la mise à disposition de protocoles de gestion des menaces et des crises destinés à aider les équipes pédagogiques à faire face aux incidents les plus graves.

Ces outils seront accompagnés de nombreuses actions de formation.

## Le recrutement de 10 000 Emplois d'Avenir Professeur supplémentaires

Le dispositif des Emplois d'Avenir Professeur (EAP) est un dispositif de promotion sociale qui vise à permettre aux étudiants issus de milieux modestes d'accéder aux métiers de l'enseignement en leur proposant un parcours professionnalisant et une aide financière pour poursuivre leurs études. Il constitue un pilier important de la réforme de la formation initiale des enseignants.

Ce dispositif s'adresse aux étudiants boursiers en deuxième année et en troisième année de licence ou en première année de master.



## Zoom sur le territoire

# 183

postes d'enseignants supplémentaires dans le 1<sup>er</sup> degré pour accompagner les élèves dans l'Académie de Nantes dont 23 en Maine-et-Loire.

Pr s de 60 postes sont créés dans l'académie pour le dispositif "plus de maîtres que de classes" qui a pour but, dans les secteurs les plus fragiles, de renforcer l'encadrement afin d'accompagner des organisations pédagogiques innovantes au service d'une amélioration significative des résultats scolaires (6 ETP pour les écoles et 5 ETP pour la scolarisation des moins de 3 ans en Maine-et-Loire.

# 60

# 15

assistante de prévention et de sécurité dans le département.

# 85

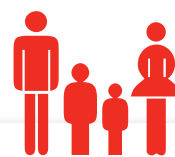
étudiants ont été recrutés, dans les écoles, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 sur un emploi d'avenir professeur dans l'Académie de Nantes.

Une nouvelle campagne a été lancée fin mai pour recruter dès le 1<sup>er</sup> octobre 216 emplois d'avenir professeur supplémentaires (99 pour le 1<sup>er</sup> degré et 117 pour le 2<sup>nd</sup> degré).

# 216



# La poursuite des chantiers engagés



## Une lutte plus efficace contre le décrochage scolaire

Chaque année, 140 000 jeunes en moyenne quittent le système éducatif sans avoir obtenu un diplôme de niveau IV ou V, c'est-à-dire un baccalauréat, un CAP ou un BEP. Cette situation de décrochage scolaire est, pour les jeunes concernés source de difficultés sociales et économiques majeures : le taux de chômage des non diplômés approche les 50 %.

> Le ministère de l'éducation nationale s'est fixé deux objectifs clairs : prévenir plus efficacement le décrochage afin de diviser par deux le nombre de jeunes sortant sans qualification du système éducatif d'ici 2017 et faciliter le retour vers l'école des jeunes ayant déjà décroché, dans un premier temps en offrant une solution de retour en formation à 20 000 d'entre eux d'ici la fin de l'année 2013.

## Des liens renforcés entre l'école et les parents

Les écoles et les établissements scolaires devront mettre en place des actions pour renforcer les partenariats avec les parents et leurs associations de représentants. Ainsi que le prévoit la loi, les établissements devront notamment mettre en place, au sein de leurs locaux, un espace réservé aux parents. Dans le cadre de sa stratégie pour faire entrer l'école dans l'ère du numérique, le ministère de l'éducation nationale a développé une solution en ligne sécurisée permettant aux parents d'élèves du second degré de suivre la scolarité de leurs enfants.

## Le développement de pratiques d'achat responsable pour les fournitures scolaires

La circulaire relative au développement des pratiques d'achat responsable pour les fournitures scolaires a pour objet de rappeler à tous la nécessité de contribuer à la réduction du coût de la rentrée scolaire pour les familles. Il s'agit non seulement de formuler un certain nombre de recommandations relatives à l'élaboration de la liste de fournitures, mais également de promouvoir les initiatives locales allant dans ce sens. De façon générale, toutes ces actions visent à rapprocher les familles de l'école et à favoriser la réussite de tous les élèves en réduisant les inégalités.

## La réussite éducative : une approche globale

La réussite éducative se définit comme la recherche du développement harmonieux de l'enfant.

Elle est plus large et englobante que la seule réussite scolaire et tend à concilier celle-ci avec l'épanouissement personnel et l'apprentissage de la relation aux autres. La réussite éducative permet l'articulation de tous les temps de l'enfant et vise à donner à chaque jeune les moyens de s'intégrer pleinement dans la société, en apportant une attention particulière à ceux qui sont le plus en difficulté et aux territoires les plus défavorisés. Elle se réfère aux valeurs et objectifs de la convention internationale des droits de l'enfant de 1989.

## Une nouvelle organisation pour les Greta

En 2014, les groupements d'établissements (Greta) auront 40 ans dans un contexte nouveau.

La transformation des Greta en Groupement d'intérêt public (Gip), envisagée avant 2012, a été abandonnée par le Gouvernement. Supprimés par la loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, les Greta ont été recréés par la loi pour la refondation de l'école de la République (article 62). Il s'agit de préserver et de conforter le principal réseau de formation continue pour adultes, qui offre des formations à quelque 500 000 personnes chaque année.

À cette occasion, une nouvelle organisation a été pensée. Elle doit permettre :

- de renforcer le pilotage académique ;
- de définir de nouvelles règles de fonctionnement et de gouvernance ;
- de développer des effets de synergies en mutualisant certaines fonctions.

Cette réforme est menée dans le cadre d'une concertation étroite avec les organisations représentatives des personnels des Greta.

